

## REVUE DE JURISPRUDENCE ET DES CONCLUSIONS FISCALES (RJF)

---



### Titre

---

Revue de jurisprudence et des conclusions fiscales (RJF)

### Auteur(s)

---

LEFEBVRE Renaud (directeur de la publication)

LE BORGNE Jean-Yves (rédacteur en chef)

### Date

---

1961 (création)

1974

### Éditeur(s)

---

Francis LEFEBVRE

### Support

---

Base de données en ligne

Papier

### Autre format

---

Electronique

### Type de document

---

Revue

## Périodicité

---

Mensuelle

## Source du droit

---

Jurisprudence  
Doctrines

## Domaines du droit

---

Droit public  
Finances publiques - Droit fiscal

## Contenu

---

Impôt sur le revenu, BIC, TVA, fiscalité ...la Revue de Jurisprudence et des Conclusions Fiscales se consacre aux décisions juridictionnelles.

- Résumé d'arrêts ou de jugements présentant l'actualité jurisprudentielle.
- Publication d'un grand nombre d'arrêts ou de jugements accompagnés d'observations. Arrêts des juridictions françaises ou européennes (Conseil d'État, Cour de cassation, Cour de justice européenne et Cour européenne des droits de l'homme,...), de même qu'une très large sélection d'arrêts des cours administratives d'appel et de jugements des tribunaux administratifs.
- Articles de doctrine sur des sujets précis, sous forme de commentaire d'une décision de jurisprudence, retraçant le point de vue d'un auteur ou faisant le point sur l'état de la jurisprudence actuelle.

Les conclusions les plus marquantes et "doctrinales" des Commissaires du gouvernement sont également publiées (une vingtaine par an en moyenne).

## Type de classement

---

Méthodique.

- L'essentiel de l'actualité : résumé des arrêts les plus significatifs du mois.
- Etudes et doctrine : chronique mensuelle et conclusions de commissaires au gouvernement
- Décisions du mois : texte et analyse d'arrêts des cours supérieures françaises et européennes.
- Conclusions : sommaire détaillé des conclusions

## Clefs d'utilisation

---

Dans chaque numéro :

- sommaire en début de chaque numéro mensuel
- table des décisions analysées (classées selon la juridiction qui a rendu la décision).

Tables annuelles :

- une table méthodique (renvoi au numéro de la revue et au numéro de l'information où figure le texte ou les observations).
- une table chronologique des décisions (date, juridiction, identification et référence à la revue).
- une liste des chroniques et conclusions

## Notes

---

Historique de titres de revue :

1961 - 1974 : Bulletin des contributions directes, de la taxe sur la valeur ajoutée et des impôts indirects

1974 - 2015 : Revue de jurisprudence fiscale

L'abonnement à la revue inclut également un cédérom d'archivage contenant l'ensemble des numéros de l'année.

Les décisions et les tables des décisions de la RJF sont comprises dans le contenu du "Navis Fiscal" des éditions Francis Lefebvre (antériorité : 1975)

2015 (novembre)-...: Revue de jurisprudence et des conclusions fiscales

Fiche documentaire réalisée par Lucienne DEDIEU-URIOS (BU Toulouse 1), mise à jour par Laurence BAUDET (SCD Lyon 3)

## Liens

---

<https://boutique.efl.fr/revue-de-jurisprudence-fiscale.html>

Fiche réalisée le 01/10/2015

Mise à jour le 08/01/2024

## Conditions d'utilisation

Les fiches issues des "Ressources documentaires" et des "Ressources pédagogiques" du Jurisguide sont sous [contrat Creative](#)



[Commons](#)

### **Vous êtes libres :**

- de reproduire, distribuer et communiquer cette création au public
- de modifier cette création

### **selon les conditions suivantes :**

#### **Paternité**

Vous devez citer le nom de l'auteur original de la manière indiquée par l'auteur de l'oeuvre ou le titulaire des droits qui vous confère cette autorisation (mais pas d'une manière qui suggérerait qu'ils vous soutiennent ou approuvent votre utilisation de l'oeuvre).

#### **Pas d'utilisation commerciale**

Vous n'avez pas le droit d'utiliser cette création à des fins commerciales.

#### **Partage des conditions à l'identique**

Si vous modifiez, transformez ou adaptez cette création, vous n'avez le droit de distribuer la création qui en résulte que sous un contrat identique à celui-ci.

**Ce qui précède n'affecte en rien vos droits en tant qu'utilisateur (exceptions au droit d'auteur : copies réservées à l'usage du copiste, courtes citations, parodie...)**

Pour la version intégrale du contrat : voir le [code juridique Creative commons](#).